

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°48/2024

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **28 novembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à Mme Rita **TOSCANO**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**),

Absents : M. Florian **D'ANGELO**, Mme Farah **GUILLAUMONT**, M. Philippe **MANTERO**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES.

Exposé du Maire.

Dans le cadre de la gestion des différents services de la commune, il est proposé au Conseil les modifications de postes suivantes au sein de l'effectif du Personnel Communal :

1 – Créations de postes.

- Création de deux postes de contractuels permanents à 20 heures et un poste de contractuel permanent à 16 heures 75 au sein de l'Ecole Municipale de Musique. Date d'effet au 1^{er} janvier 2025.

- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation à 35 heures au sein du service Enfance-Jeunesse. Date d'effet au 1^{er} janvier 2025.

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à 35 heures au sein du Centre Technique Municipal. Date d'effet au 1^{er} janvier 2025.

2 – Suppressions de postes.

- Suppression de deux postes d'Adjoints Techniques à temps complet (35 heures) ; l'un au sein du service Enfance-Jeunesse et le second au Centre Technique Municipal. Date d'effet au 1^{er} janvier 2025.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide :

- De procéder aux créations et suppressions de postes précitées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 02 décembre 2024
Le Maire,

